

Cadre réservé à l'administration :	
N° de subvention :	
Date de réception :	

COMMUNE DE DIEULOUARD

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024 POUR LES CLUBS SPORTIFS FICHE DE RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Ce dossier doit impérativement être retourné avant le :

Vendredi 1er mars 2024

à

Commune de Dieulouard Service « animation » 8 rue Saint Laurent 54380 DIEULOUARD

ATTENTION: tout dossier incomplet ou remis après la date limite sera étudié dans le cadre des subventions exceptionnelles (sous réserve de crédits budgétaires encore disponibles)

Nom de l'Association

Montout de le subvention demandée nous 2024
Montant de la subvention demandée pour 2024
€
N° SIRET ou d'inscription à la Préfecture

Partie 1: Informations Générales Saison N

	DES	CRIPTION		
Nom de l'association :				
Discipline sportive :				
Sigle:				
Correspondant de l'assoc	ation :			
Nom	Prénom	Téléphone fixe	Télépho	one portable
Courriel :			l .	
	SIEGE S	OCIAL		
Siège social :				
	Siège de l'	association	Correspondance de	
			l'associa	ation
Adresse				
CP - VILLE				
Communication de vos co	<u>-</u>			
Souhaitez-vous que les co ville de Dieulouard (<u>www.</u>			liffusées sur le □ non	e site internet d
(, ,	_ 0 0.		
Si oui, précisez :				
- Le numéro de télé _l	ohone :			
- Le courriel de l'ass	ociation :			
				Obligatoires
- L'adresse du site ir	ternet :			
	••••••	•••••		

COTISATIONS ANNUELLES n-1

Tarifs des cotisations (en fonction de l'âge, de la situation familiale, autres à préciser) (A) Et de licences selon les catégories (benjamin, juniors, dirigeants, éducateurs) (B)

Catégorie, âge, niveau	A Montant cotisation (Part destinée au club)	B Montant licence (Part reversée à la fédération)	C Montant total de l'adhésion (A+B)	D Nombre d'adhérents	Total des adhésionsselon les catégories (C x D)
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
				TOTAL	€

LIEUX
Lieu de pratique :

LES LICENCIÉS N-1

Répartition des licenciés (hors dirigeants) par secteur :

résidant à	de licenciés Dieulouard A)	Nombre de licenciés résidant dans la CCBPAM (sauf Dieulouard) (B)		Nombre de licenciés extérieurs (C)		Total Général (= total A + B + C)	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

Nombre de bénévoles (année N-1) (Personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)						
	Hommes			Femmes		
Nombre total	l « plus de l		Nombre total	Dont « plus de 150h/an »	Dont « âgé de moins de 26 ans »	

	STATUTS/BUREAU								
Création de l'associ	Création de l'association :								
Date de déclaration	/	/ et	n° d'enre	gistreme	nt en pr	éfectu	re :		
Date de publication	au Jourr	nal Officiel	/	/					
Date de la dernière	modifica	ition s'il y a l	ieu/	′/					
Numéro SIRET – (14	chiffres)							
Le versement e	ffectif de	toute subver	ntion est c	onditionne	é à la me	ention a	du numé	éro SIRET	
(pour tout renseigneme	nt, se repo	orter au site <u>w</u> ı	ww.associa	tionmoded	<u>'emploi.f</u> i	<u>r</u> – rubri	que SIRE	NE/SIRET)	
<u>Utilité publique</u> :									
Votre association es			•	•		⊐ oui		☐ non	
Si oui, date de publication au Journal Officiel//									
RÉFÉRENCES BANCAIRES									
		IVELL	ILIVEL	3 DAIN	<i>/</i> *\ \L\	,			
Avez-vous chang	é de RI	B cette an	née ?	☐ oui	[□ non			
Si qui merci de igindr	e obligat	oirement un	evemnlai	re					

COMPOSITION DU BUREAU

	COMPOSIT	HON DU B	UKEAU	
ésident(e) : élu(e)	le / pou	ır une durée d	lea	n(s).
Nom	Prénom		Adre	
Téléphone				
E-mail		1		
ce-président(e):				
Nom	Prénom		Adre	esse
Téléphone				
E-mail				
crétaire :				
Nom	Prénom		Adre	esse
Téléphone				
E-mail		·		
ésorier(e) :				
Nom	Prénom		Adre	esse
Téléphone				
E-mail				
ıtres membres dı	ı conseil d'administ	ration		
Nom	Prénom	No	m	Prénom

Partie 2: Attribution des points Saison N-1

STRATE 1: AIDE À LA GESTION DU CLUB

Catégories / Publics (hors dirigeants)

Catégories	Nombre				
Categories	Hommes	Femmes	Total		
Jeunes de moins de 13 ans (1)					
Jeunes de 13 à 18 ans (1)					
Adultes de 18 à 60 ans (1)					
Adultes de 60 ans et + (1)					
Personnes handicapées (titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une notification MDPH) (1)					
Total (2) (3)					
Nombre d'adhérents non licenciés					

- (1) Un même adhérent ne doit figurer que dans une seule catégorie
- (2) Joindre une attestation justifiant du nombre de licenciés de votre fédération, ligue ou comité d'affiliation
- (3) Doit être égal au total déclaré page 3

STRATE 2 : AIDE À LA COMPÉTITION

Joindre obligatoirement une copie du calendrier de la saison N-1

Seuls les frais réels du club seront pris en compte.

	Date	Lieu	Nature de la compétition	Km A/R (A)	Nbre de joueurs transportés (B)	Total KM (AxB)	Nbre Repas	Nbre nuitées
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
			Total					

Charges liées à la compétition autres que les frais de déplacement :

Charges liées à la compétition	Montant
Prix des licences reversées à la Fédération uniquement pour les compétiteurs	€
Engagements compétition	€
Arbitrage des rencontres officielles	€
Frais de formation de l'encadrement sportif hors aides fédérales	€
Total	€

STRATE 3 : AIDE AUX ÉCOLES EN DIRECTION DES JEUNES

Nombre de jeunes de moins de 13 ans :

Encadrement sportif:

	Nom et Prénom des éducateurs / encadrants	Niveau de diplômes (fédéral ou diplômé d'Etat)	Salarié oui/non
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

Le nombre d'éducateurs retenus ne pourra excéder 1/8ème du nombre d'enfants accueillis dans lecadre de l'école.

Les activités socio-éducatives N-1 (hors financement politique de la Ville) :

Il s'agit de mettre en œuvre des actions **sportives** à destination des publics éloignés du sport (adolescentes, jeunes des quartiers, personnes à mobilité réduite, séniors etc...) afin de leur permettre de pratiquer ou de découvrir une discipline sportive. **Hors actions déjà financées par la collectivité**.

Nature et descriptions des actions sportives (préciser s'il s'agit d'une action ponctuelle ou d'une action pérenne).
Public ciblé :
Objectifs:
Nombre de participants :
But the set of August the second for the second described
Projets saison à venir (maintien ou développement des actions)
Joindre un bilan détaillé

Retrouvez la notice d'aide à la complétude du dossier en annexe 4 page 20 STRATE 4 : SOUTIEN A L'EMPLOI SALARIÉ DES

Type d'emplois	Fonction	Nbre	Montant des salaires (A)	Montant des charges (B)	Montant des aides (C)	Montant net à la charge du club ou de l'association (A + B) - C
CDD à temps plein			€	€	€	€
(hors saisonniers)			C	Č	C	
CDD à temps partiel			€	€	€	€
(hors saisonniers)			E	e	•	•
CDI à temps plein			€	€	€	€
CDI à temps partiel			€	€	€	€
Contrat de travail aidé			€	€	€	€
Autres types			€	€	€	€
d'emploi			ŧ	ŧ	£	£
Total			€	€	€	€

Joindre obligatoirement une déclaration annuelle de salaires ou une Déclaration Annuelle des Données Sociales et préciser le ou les organismes qui versent l'aide :				
STRATE 5 : PAR	TIC	PATION CITOYENNE DU CLUBDANS	LA VIE	
		SPORTIVE LOCALE		
Forum des associations				
Activités diverses :				
	•			
	•			
	•			
	•			
	•			
	•			
	•			

STRATE 6 : AIDE FINANCIÈRE

Compte de résultat de l'année N-1 et prévisionnel n

Charges de l'Exercice qu'elles soient payées ou non	Réel n-1	Prévisions n
60 - ACHATS		
Eau, gaz, électricité	- €	- €
Fournitures de matériel et équipements	- €	- €
Fournitures administratives et d'entretien	- €	- €
Fournitures alimentation	- €	- €
Prestations de services	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
61 - SERVICES EXTERIEURS		
Loyer(s) - charges de copropriété	- €	- €
Location mobilière	- €	- €
Travaux entretien/réparations	- €	- €
Assurances	- €	- €
Documentation	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS		
Frais d'arbitrage	- €	- €
Frais d'engagement	- €	- €
Frais de transport	- €	- €
Frais d'hébergement et de restauration	- €	- €
Frais de manifestations	- €	- €
Déplacements/missions	- €	- €
Frais de réception	- €	- €
Frais postaux - télécommunication	- €	- €
Frais de publicité - publication	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	l	
Taxe sur les salaires	- €	- €
Participation employeur à la formation	- €	- €
Taxe foncière	- €	- €
Autres impôts (à préciser)	- €	- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires bruts	- €	- €
Primes et avantages divers	- €	- €
Charges sociales	- €	- €
Médecine du Travail	- €	- €
Autres charges de personnel (à préciser)	- €	- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		
Licences Fédération	- €	- €
Cotisations (liées à la vie de l'association)	- €	- €
SACEM	- €	- €
Autres charges de gestion (à préciser)	- €	- €
66 - CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	- €	- €
Autres charges financières (à préciser)	- €	- €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
(Mises à disposition de salles, locaux, garages,)	- €	- €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Amortissements des immob corporelles et incorporelles	- €	- €
Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	- €	- €
<u> </u>		
TOTAL CHARGES	- €	- €

Compte de résultat de l'année N-1 et prévisionnel N

Produits de l'Exercice qu'ils soient encaissés ou non	Réel N-1	PrévisionsN
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS		
Recette de spectacles, matches	- €	- €
Recette de manifestations	- €	- €
Recette annexe (goodies, t-shirts, produits dérivés)	- €	- €
Recette de publicité	- €	- €
Prestations de services		
Locations diverses	- €	- €
Services rendus aux membres (tarifs préférentiels)	- €	- €
74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Ville de Dieulouard		
* annuelle	- €	- €
* Exceptionnelle	- €	- €
Syndicats intercommunaux	- €	- €
Conseil Départemental	- €	- €
Conseil Régional	- €	- €
Etat		
* D.D.J.S	- €	- €
* D.R.A.C	- €	- €
* C.A.F.	- €	- €
Autres (à préciser)	- €	- €
* FONJEP	- €	- €
Fonds Européens	- €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-
Collecte - Dons	- €	- €
Licences Fédération	- €	- €
Cotisations	- €	- €
Autres produits gestion (à préciser)	- €	- €
76 - PRODUITS FINANCIERS		-
Revenu des placements - Livrets	- €	- €
Revenu des prêts	- €	- €
Autres produits financiers (à préciser)	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	- €
Dégrèvements d'impôts	- €	- €
Autres produits exceptionnels (à préciser) (Mises à disposition de salles,	- €	- €
locals, garages,)		
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €
Reprise sur amortissements immob corpo. et incorporelles	- €	- €
TOTAL PRODUITS	- €	- €
RESULTAT REEL n-2 (excédents ou pertes*)	- €	7
RESULTAT PREVISIONNEL n-1 (excédents ou pertes*)		- €

^{*}pertes faire précéder du signe (-) moins

Certifié sincères et véritables, Signature, (le Trésorier) Certifié sincères et véritables, Signature, (le Président)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
86- Emplois des contributions volontaires en nature 87- Contributions volontaires en nature						
Secours en nature	- €	Dons en nature	- €			
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations	- €	Prestations en nature	- €			
Personnel bénévole	- €	Bénévolat	- €			
TOTAL	- €	TOTAL	- €			

Bilan de la saison N-1

Actif	Exercice N-2	Exercice N-1				
ACTIF IMMOBILISE	ACTIFIMMOBILISE					
 Immobilisations incorporelles 						
- Immobilisations corporelles						
 Immobilisations financières 						

ACTIF CIRCULANT				
- Stock en cours				
- Créances				
 Adhérents et comptes attachés 				
• Autres				
 Valeurs mobilières de placement 				
- Disponibilités				
• Banque				
• Caisse				
• Autres				
TOTAL				

Passif	Exercice N -2	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
- Réserves légales		
- Report à nouveau		
 Résultat de l'exercice 		
Provisions		
 Provisions pour risques et charges 		
- Fonds dédiés		
DETTES		
 Dettes auprès des établ. de crédit 		
- Dettes fournisseurs		
- Dettes fiscales et sociales		
- Autres dettes		
TOTAL		

Certifié sincères et véritables, Signature, (le Président)

Signature (du trésorier)

En complément de ce document, la production du dernier bilan, certifié conforme par un commissaire aux comptes, est obligatoire pour les associations recevant de l'ensemble des autorités administratives une subventionannuelle (directe et indirecte) supérieure à 153.000 €uros.

STRATE 7: LES RESULTATS SPORTIFS SAISON n-1

Du 1er au 4ème niveau : compétition nationale

Sont concernés les clubs dont la discipline au sein d'une fédération Unisport Olympique, nonOlympique ou Handisport n'offre pas de compétitions individuelles.

Pour le calcul de la subvention, l'analyse portera sur les équipes ayant obtenu le plus haut niveau depratique national conduisant à un titre de Champion de France.

5ème niveau : plus haut niveau régional de la discipline

Au sein d'une fédération Unisport ou Multisport, la compétition doit conduire vers un titre régional, interrégional ou prénational référencé par la Fédération ou de la Ligue de tutelle. Il s'agit de l'équipequi évolue au plus haut niveau régional de la discipline.

Joindre impérativement le justificatif de la Fédération ou de la Ligue de référence.

Sports collectifs

Deux équipes maximums seront prises en compte.

Indiquez dans le tableau le nom des équipes concernées et leur niveau de jeu pour la saison N

	NIVEAU NATIONAL AMATEUR			NIVEAU PRENATIONAL REGIONAL
Niveau de jeu Equipe	1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau	4 ^{ème} niveau
Senior				
U 23				
U 20				
U 18				
U 16				
U 14				
U 12				

Sports individuels (compétitions interclubs par équipes et titres individuels)

Pour le calcul de la subvention, l'analyse interviendra à deux niveaux :

- Dans les compétitions nationales par équipe ou ayant un caractère collectif (cumul de points). Ex : le championnat de tennis par équipe, les interclubs en athlétisme..., conduisant à l'attribution d'un titre de champion de France.
 - Et/ou les sportifs classés en championnat de France individuel.

Joindre impérativement un justificatif de la Fédération de référence. Indiquez dans le tableau les équipes concernées et leur niveau de jeu au début de la saisonn.

	<u>NIVE</u>	<u>NIVEAU</u> <u>PRENATIONAL</u> <u>REGIONAL</u>		
Niveau de jeu Equipe	1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau	4 ^{ème} niveau
Senior				
U23				
U20				
U18				
U16				
U14				
U 12				

Les sportifs du club classés de 1 à 8 en championnat de France individuel :

	Athlète Nom et Prénom	Compétition nationale (libellé, date et lieu)	Discipline	Catégorie d'âge	Classement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette	fiche	doit	obligat	toiremen	t être	rempl	ie et	signée	pour	toutes	les (dema	ndes	(ini	tiales	ou
renou	vellen	nent).	. Si le s	ignataire	n'est	pas le i	représ	sentant	légal	de l'ass	ociat	ion, r	nerci	de j	oindre	e le
pouvo	oir lui p	oerme	ettant c	l'engager	celle-	ci (anne	exe 2)									

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)	
Représentant(e) légal(e) de l'association	

- demande une subvention pour le fonctionnement annuel de mon association
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'applicationde l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (annexe 1)
- certifie exacts, sincères et véritables les renseignements figurant dans le présent dossier et l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés, et accepte de communiquer, à la demande de la Ville de Dieulouard, tout document complémentaire destiné à les vérifier.
- prend l'engagement, au nom de l'association
 - → de conclure une convention avec le ville de Dieulouard si le montant total des subventions annuelles(directes ou indirectes) attribuées par cette dernière est supérieur à 23.000 €;
 - → de fournir les comptes annuels de l'association, certifiés par un commissaire aux comptes si ellereçoit annuellement un total de subventions égal ou supérieur à 153.000 €
 - de transmettre à la ville de Dieulouard un compte-rendu financier dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel une subvention de fonctionnement lui est attribuée
- déclare avoir pris connaissance que toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son

bénéficiaire conformément à son affectation, ce qui signifie :

- qu'elle ne peut financer que les actions présentant un caractère d'intérêt public communal,
- qu'elle ne peut être reversée à d'autres associations, œuvres ou entreprises (sauf lorsque c'est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné),
- que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de

		•	. •
,	200	$\alpha \alpha \alpha \alpha$	tion
	422	เมเส	116711
•			

Fait le,	à
Signature du représentant léga	ıl et cachet de l'association

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

PARTIE 3 : DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1:

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventionspubliques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la <u>loi n° 2021-1109 du 24 août 2021</u> confortant le respect des principes de la République a instituéle contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles <u>10-1</u> et <u>25-1</u> de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté,

d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », «à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment laliberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et destiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeursou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3: LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues àl'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute formede violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'associations'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature àporter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physiqueet psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

ANNEXE 2:

POUVOIR DONNÉ AU SIGNATAIRE

A compléter uniquement dans le cas où le formulaire de demande de subvention n'est pas signépar le représentant légal de l'association.

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)	
En ma qualité de	
De l'association	
Domiciliée	
Donne pouvoir à (NOM et Prénom)	
En sa qualité de	
Pour la signature de ce dossier de demande de s	ubvention à la ville de Dieulouard.
Fait à, le	
Signature du mandant (Précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)	Signature du mandataire (Précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

ANNEXE 3:

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un RIB (s'il n'a pas déjà été fourni les années précédentes ou si il a changé dans le courant de l'année
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale ou du dernier conseil d'administration
- Le plus récent rapport d'activité ou le rapport moral
- Les comptes du dernier exercice, et le budget prévisionnel (pages 10 à 12 du dossier)
- 1 L'attestation d'assurance multirisque et responsabilité civile à jour
- La déclaration annuelle de données sociales ou DADS (si le club a des salariés)
- L'attestation de la (ou des) Fédération(s) d'affiliation justifiant du nombre de licenciés

Pour les sports compétition :

- le justificatif de la fédération ou de la ligue attestant du niveau des sportifs présentés pour la strate 7
- Le calendrier officiel de la dernière saison sportive (si des compétitions ont été déclarées en strate 2)

2- PREMIÈRE DEMANDE

- I' L'ensemble des documents du 1- pièces à joindre obligatoirement
- Une copie des statuts
- 1 La liste des membres du bureau et leurs coordonnées
- 1 La déclaration de l'association au JO
- 1 Le récépissé de déclaration à l'INSEE

3- CHANGEMENT DE STATUT

- Y L'ensemble des documents du 1- pièces à joindre obligatoirement
- 1 Les nouveaux statuts
- Le récépissé de déclaration de modification en Sous-Préfecture

ANNEXE 4:

AIDE A LA COMPLETUDE DU DOSSIER

L'intégralité du dossier est à compléter quelles que soient les pièces complémentaires jointes au dossier.

Les données demandées concernent la saison N-1.

Partie 1: Informations générales

Page 2:

- **Description** : complétez le nom exact de votre association, ainsi que les coordonnées de la personneréférente à contacter en cas de questions.
- Adresse/contact : veillez à renseigner l'adresse et les coordonnées de l'association de manière à ce que lesinformations soient correctement relayées sur le site dieulouard.fr

Page 3:

- Cotisation annuelles n-1 : Détaillez l'ensemble de votre grille tarifaire par catégorie d'âge ou niveau. La colonne A correspond à la cotisation qui reste au club, la colonne B au montant de la licence qui part à la fédération, et la colonne C à votre nombre d'adhérents dans chaque catégorie.
- Le lieu: indiquez les endroits où votre club pratique sa discipline.
- Les licenciés n-1 : Détaillez le nombre de licenciés que vous avez enregistré pour la saison N-1, selon leur provenance géographique et leur sexe. Le total général doit correspondre au total des licenciés page 6.

Page 4:

- Les bénévoles : Indiquez le nombre de bénévoles œuvrant de manière régulière sans contrepartie financière pour votre association.
- Statuts/bureau : le numéro Siret est obligatoire pour que la subvention puisse vous être versée.
- **Références bancaires** : indiquez si vous avez changé de compte bancaire au cours de l'année, et le cas échéant fournissez le RIB correspondant.
 - Si votre situation bancaire est similaire à l'année précédente, il n'est pas nécessaire de refournir un RIB.

Page 5:

• **Composition du bureau** : indiquez pour chaque membre du bureau les coordonnées précises afin que la mairie puisse prendre contact avec eux si nécessaire.

Partie 2: Attribution des points

Page 6:

- <u>Strate 1</u>: Détaillez le nombre de vos licenciés (hors dirigeants) selon leur catégorie d'âge. Un même licenciéne peut apparaître qu'une seule fois dans le tableau.
 - Le total doit être le même que celui du tableau de la page 3 relatif à la provenance géographique de vos licenciés.
 - Il est indispensable de contacter votre fédération d'affiliation pour obtenir une attestation justifiant du nombre de licenciés. Il s'agit d'un document officiel tamponné par la fédération (les captures d'écran ou autres tableurs ne seront pas acceptés) faisant état du nombre de licences que votre club a déclaré.
- <u>Strate 2</u>: Ce tableau ne s'adresse qu'au sport compétition. Vous pouvez joindre une page annexe si vous ne disposez pas de suffisamment de lignes dans le tableau présent dans le dossier. <u>Ex</u>: Le club de football part à Bordeaux pour un match. Il déplace 11 joueurs, 3 remplaçants et 1 encadrant soit 15 personnes. Ils prennent le repas de la veille au soir, une nuit d'hôtel à Bordeaux et le repas du lendemain. La même équipe, dans la même configuration, joue un autre match à Toulouse la semaine suivante, mais ils ne prennent qu'un repas cette fois.

	Date	Lieu	Nature de la compétition	Km A/R (A)	Nbre de personnes transportées (B)	Total KM (AxB)	Nbre Repas	Nbre nuitées
1	10/05/2023	Bordeaux	Match coupe de France	406	15	6 090	30	15
2	17/05/2023	Toulouse	Finale coupe de France	396	15	5 940	15	15
	Total					12 030	45	30

Pages 7 à 8 :

• <u>Strate 3</u>: Indiquez le nombre de jeunes de moins de 13 ans (le chiffre doit correspondre aux renseignements du tableau de la page 6), et complétez les renseignements concernant vos éducateurs. Page 8, indiquez les actions socio-éducatives mises en place au cours de l'année, et vos projets pour la saison prochaine.

Page 9 :

- <u>Strate 4</u>: Complétez les informations relatives à vos salariés uniquement et joignez obligatoirement unedéclaration annuelle de salaires.
- <u>Strate 5</u>: Indiquez si vous avez participé au forum des associations, et/ou diverses actions municipales.

Pages 10 à 13 :

• <u>Strate 6</u>: Ces tableaux doivent être complétés même si vos documents comptables (rapport expert- comptable ou tableau Excel) sont joints en annexe. Pensez à faire signer les pages 11 et 12 par le président et le trésorier. (voir tableaux explicatifs ci-après en annexe 5)

Pages 14 à 15 :

- <u>Strate 7</u>: Ce tableau ne s'adresse qu'au sport compétition. Le premier tableau concerne les sports collectifs, et le second les sports individuels (compétitions individuelles et par équipe). Joindre impérativement un justificatif de la fédération ou de la ligue attestant du niveau et de la performance accomplie.
 - **Ex sport collectif :** Le club de rugby présente dans son dossier l'équipe féminine évoluant en U18 et ayant participé au championnat de France.

Retrouvez la notice d'aide à la complétude du dossier en annexe 4 page 20

		<u>NIVEAU PRENATIONAL</u> INTERREGIONAL <u>REGIONAL</u>			
Niveau de jeu Catégorie d'âge	1 ^{er} niveau	2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau	5eme niveau
Senior					
U 23					
U 20					
U 18	Equipe féminine Demi finaliste championnat de France				
U 16					
U 14					

Ex sport individuel : Le club de natation présente dans son dossier (tableau 1) une équipe de nageurs évoluant au premier niveau national amateur et (tableau 2) une nageuse de 15 ans classée dans de 1 à 8 au championnat de France individuel.

		NIVEAU NATIONAL AMATEUR						
Niveau de jeu Catégorie d'âge		2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau	5eme niveau			
Senior	Equipe interclubs toutes catégories							
U23								
U20								
U18								
U16								
U14								

	Athlète Nom et Prénom	Compétition nationale (libellé, date et lieu)	Discipline	Catégorie d'âge	Classement
1	Béatrice Dupont	Championn atde France	Natation sportive 200m 4 nages	Espoir	4ème
2					
3					

ANNEXE 5:

EXPLICATIONS PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF

assurances, publicité, frais de transports, abonnement à des revues spécialisées, etc) Autres frais (à prédiser) 62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS Frais d'arbitrage Frais de réception Frais de maintaitons Déplacements/missions Frais de reception Frais postaux - télécommunication Frais de préciser) 63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Autres frais (à préciser) 64 - CHARGES DE PERSONNEL SONT CONCERNÉES INSULES Taxe foncière 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Ucences Féderation Cotisations (lièes à la vie de l'association) Autres charges de gestion Frais de réciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les ratus de l'association et qui n'ont pat vocation à se reproduire les exercices suivants (ex: amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'import de tous vos salaires chargés. **ONTER CHARGES EXCEPTIONNELLES** Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont pat vocation à se reproduire les exercices suivants (ex: amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Charges de l'Exercice qu'elles soient payées ou non	Réel N-1 Un bilan financier ne peut pas être à l'équilibre	Prévisions N Le budget prévisionnel doit être équilibré (total des charges= total des produits)	
Four-intures de matériel et equipments		1		
Fournitures administratives et d'entretien Prestation de services Autres frais à préciser) 61 - SERVICES EXTEREURS Varietre de componité de controllères y and un lien avec d'activité de l'association. Autres frais à préciser) 61 - SERVICES EXTEREURS Varietre de componité de controllères y charges relatives au contrats de locations, entretien, réparation assurances, publicité, frais de transport. Autres frais (a préciser) 62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS Prais d'engagement Frais d'engagement Frais d'engagement Frais d'engagement et de restauration Notez ici les frais de componité (frais de transport) Notez ici les frais de componité (frais de transport) Notez ici les frais de componité (frais de transport) Notez ici les frais de compétition, de manifestation de réception, honoraires ou indemnités versées sant charges sociales (avocat, expert-comptable, etc) le frais de relatives publication Prais d'entreller publication Autres frais (a préciser) Autres frais (a préciser) 63 - IMPOTS/TAKES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Parcicipation employeur à la formation Taxe foncière Autres inspôts Sociel 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires brus Primes et avantages divers Charges sociales Notez ici les licences reversées à la fédération, les controller de cours de préciser de précise préciser de	, , ,			
Four-injures alimentation Presitations de services		Notez ici les achats de co	onsommables, marchandises	
Prestations de services Autres frais de prédeer		diverses, matières pre	mières ayant un lien avec	
Notez ici les achats de services extérieurs (location cardonine)		l'activité de l'associatior	١.	
Lover(s) c-barges de copropriété Travaux entretien/réparations Travaux entretien/réparations Assurances Travaux entretien/réparations Assurances Documentation Assurances Assurances Autres trais (à préciser) Autres charges de presonnel Autres charges de presonn	Autres frais (à préciser)			
Location mobilière	61 - SERVICES EXTERIEURS			
Travaus entretien/réparations Contrats de locations, entretien, réparation assurances, publicité, frais de transports, abonnement à des revues spécialisées, etc) Ocumentation Autres frais (à prédiser) OF - AUTRES PRAIS EXTERIEURS Frais d'arbitrage Frais d'arbitrage Frais d'engagement Frais de transport Frais d'engagement et de restauration Frais de manifestations Déplacement/missions Crais de réception, honoraires ou indemnités versées san charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), les frais postaux. telécommunication Frais de publicité - publication Autres frais (à préciser) Autres frais (à préciser) Autres frais (à préciser) Autres inspôts Salaires bruts Primes et avantages divers Autres inspôts Salaires bruts Primes et avantages divers Autres charges occiales (avocat, expert-comptable, etc), les frais de déplacement lors des compétitions, Frais postaux. telécommunication Frais de publicité - publication Autres frais (à préciser) Autres frais (à préciser) Autres charges fiscales de votre association Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Autres charges de personnel 65 - CHARGES PINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges de gestion Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Frais de fraissociation (intérêts des prêts, agios) Frais de réception, honoraires ou indemnités versées sauraires ou indemnités versées sauraires des minoraires ou indemnités de parsociation et de l'association et qui n'roit pet votre association (intérêts des prêts, agios) Frais de fraissociation et qui n'roit pet votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notez ici les achats de s	ervices extérieurs (locations	
Contrats de locations, entretien, réparation assurances, publicité, frais de transports, abonnement à des revues spécialisées, etc.)		mobilières ou immobili	ières, charges relatives aux	
asurances, publicité, frais de transports, abonnement à des revues spécialisées, etc) 8- AUTRES FRAIS EXTERIEURS Frais d'arbitrage Frais d'arbitrage Frais d'arbitrage Frais d'engagement Frais de transport Frais d'engagement et de restauration Frais de manifestations Déplacements/missions Déplacements/missions Déplacements/missions Prais postaux- télécommunication Frais postaux- télécommunication Frais de préciser) 8-3 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Autres frais (à préciser) 8-4 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés 8-3 - LA CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés 6-4 - CHARGES DE PERSONNEL SONT CONCERNÉES DE GESTION Ucences Fédération Cotisations (lies à la ve de l'association) Autres charges de gestion Ucences Fédération Cotisations (lies à la ve de l'association) Autres charges de gestion Motez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations (lies à la ve de l'association) Autres charges de gestion Motez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 6-6 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des principers (à préciser) Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 6-8 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel achetée par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.				
Autres frais (à préciser) 62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS Frais d'abitrage Frais d'abitrage Frais d'abitrage Frais d'abitrage Frais d'abitrage Frais d'abitrage Frais de fraisport Frais de fraisport Frais de manifestations Déplacements/missions Charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), les frais de manifestations Déplacements/missions Charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), les frais de publicité publication Autres charges et se saliaires Paracipation employeur à la formation Taxe foncière Autres charges de votre association Autres impôts Autres charges de personnel 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires brus Primes et avantages divers Autres charges de personnel 65 - AUTRES FLARGES DE GESTION Licences Fédération Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Interête des emprunts Autres charges de gestion 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations files à la vie de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation		assurances, publicité, fra	ais de transports,	
Frais d'arbitrage Frais d'arpitrage Frais de transport Frais de transport Frais d'hébergement et de restauration Frais de transport Frais de transport Frais de transport Frais de transport Frais de hébergement et de restauration Déplacements/missions Frais de neurolistations Déplacements/missions Frais de publicité - publication Autres frais fla préciser) 63 - IMPOTS/TAXE ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres finais de déplacement lors des compétitions, Notez ici les charges fiscales de votre association Autres inspôts Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêt des emprunts Autres charges financières (à préciser) Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Autres frais (à préciser)			
Frais d'engagement Frais d'engagement et de restauration Frais de manifestations Déplacements/missions Charges osciales (avocat, expert-comptable, etc), les frais de déplacement lors des compétitions, Frais de manifestations Charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), les frais de publicité publication Autres frais (à préciser) Frais de publicité publication Autres frais (à préciser) 63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxes un les sabires Participation employeur à la formation Taxes foncière Autres impôts Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences fédération Cotsations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les charges financières supportées par votre association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex: amendes diverses, condamantions) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS			
Frais dichbergement et de restauration Frais de manifestations Déplacements/missions Frais de manifestations Déplacements/missions Frais de réception Frais de réception Frais de postaux - télécommunication Autres frais (à préciser) 63 - IMPOTS/TAXXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Ucences Fédération Lucences Fédération Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc 67 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Notez ici les charges financières supportées par votre association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex. amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	Frais d'arbitrage			
Frais de manifestations Grais de manifestations Grais de manifestations Grais de manifestations Grais de réception, honoraires ou indemnités versées sains Charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), let frais postaux. télécommunication Frais de publicité publicité publication Autres frais (à préciser) G3 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts Salaires bruts G4 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Charges sociales Modecine du Travail Autres charges de personnel G5 - AUTRES CHARGES DE GESTION Lecnecs Fédération Cotisations (liées à la ve de l'association) Autres charges de gestion G6 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) O7 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuet dans les statuts de l'association et qui n'ont pat vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.				
Frais de manifestations Déplacements/missions Charges sociales (avocat, expert-comptable, etc), let rais de réception Frais postaux - télécommunication Frais postaux - télécommunication Frais de préciser) 63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Charges sociales (a voctat, expert-comptable, etc), let rais de déplacement lors des compétitions, Notez ici les charges fiscales de votre association Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Notez ici l'impact de tous vos salaires chargés. Motez ici l'impact de tous vos salaires chargés. Motez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations (liées à la vie de l'association) Cotisations remboursées etc Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuet dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amort	'	Notez ici les frais de cor	mnétition de manifestation	
Déplacements/missions Frais de réception Frais de réception Frais de réception Frais de réception Frais de publicité publication Frais de déplacement lors des compétitions, Frais de déplacement lors des déplacement lors des déplacement lors de deplacement lors de déplacement lors de deplacement lors de particitation Notez ici les charges siscales de votre association Notez ici l'en préputice parti			• • •	
Frais de réception Frais postaux - télécommunication Frais de publicité - publicité outre provision (frais de déplacement lors des compétitions, frais de déplacement lors des consistion on prévues des de fraisocales et un prépute de votre association et un raisociation et un raisociati		-		
Frais postaux - télécommunication Frais de publicité - publication Autres frais (à préciser) 63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotsations (lies à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES PINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuec dans les statuts de l'association et qui n'ont pea vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	·	_		
Autres frais (à préciser) 63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuet dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'impact de tous vos salaires chargés. Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuet dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	·	Trais de deplacement lor	rs des competitions,	
Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts Salaires bruts Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel G5 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Cotisations (liées à la vie de l'association) Motez ici les charges financières supportées par votre association, les cotisations remboursées etc 66 - CHARGES FINANCIERES Interêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Autres charges EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Frais de publicité - publication			
Taxe sur les salaires Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (lies à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (exiamendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Autres frais (à préciser)			
Participation employeur à la formation Taxe foncière Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
Taxe foncière Autres impôts Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de gestion Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges financières (à préciser) Autres charges financières (à préciser) For - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 8 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici les charges fiscales de votre association Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (excaping des provinces des minob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		4		
Autres impôts SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notor isi los sharges fisa	alas da vatra assaciation	
SACEM 64 - CHARGES DE PERSONNEL SONT CONCERNÉES LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES DE SALAITÉS Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges financières (à préciser) Motez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévuer dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notez ici ies charges lisc	ales de votre association	
Salaires bruts Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion Autres charges financières (à préciser) Anortises exceptionnelles Notez ici les opérations spécifiques non prévueu dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'impact de tous vos salaires chargés. Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) Notez ici les opérations spécifiques non prévueu dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (examendes diverses, condamnations) 8 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Primes et avantages divers Charges sociales Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion Autres charges de gestion Autres charges de gestion Autres charges de gestion Autres charges financières (à préciser) Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévueu dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (exemples des membes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associat	ions employeuses de	salariés	
Notez ici l'impact de tous vos salaires chargés.	Salaires bruts			
Médecine du Travail Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Autres charges de gestion Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) 767 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Primes et avantages divers			
Autres charges de personnel 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) 77 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notez ici l'impact de tou	ıs vos salaires chargés.	
Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) 77 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		_		
Licences Fédération Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex samendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.				
Cotisations (liées à la vie de l'association) Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Ontez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Т		
Autres charges de gestion 66 - CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts Autres charges financières (à préciser) Autres charges financières (à préciser) Francières (à préciser) Ontez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex a amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notez ici les licences re	versées à la fédération, les	
Intérêts des emprunts	,	cotisations remboursées	s etc	
Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios) For Charges Exceptionnelles				
Autres charges financières (à préciser) 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		Notez ici les charges f	inancières supportées par	
Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	·	_		
Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex a amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		votic association (intere	its des prets, agios,	
dans les statuts de l'association et qui n'ont par vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	07 - CHARGES EXCELLIONNELLES	Notoz isi los opóration	os spásifiquos non právuos	
vocation à se reproduire les exercices suivants (ex amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		1		
amendes diverses, condamnations) 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation amendes diverses, condamnations) Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.				
Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.		- I		
Amortissements des immob corporelles et incorporelles Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	CO. DOTATIONS AND AND DESCRIPTION	amendes diverses, cond	amnations)	
Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.				
spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Amortissements des immob corporelles et incorporelles			
spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	votre association, ou les	provisions financières	
TOTAL CHARCES		spécifiques pour faire fa	ce à un préjudice connu.	
TOTAL CHARCES				
INTERPRETATION INTO THE INTERPRETATION IN THE PROPERTY OF THE	TOTAL CHARGES	MERCI D'INIDIOLIER LE	TOTAL DECLIGNES	

Produits de l'Exercice qu'ils soient encaissés ou non	Réel n-1 Un bilan financier repeut pas être l'équilibre	Prévisions n Le budget prévisionnel doit être équilibré (total des charges= total des produits)
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS		
Recette de spectacles, matches		
Recette de manifestations		
Recette annexe (goodies, tee-shirt, produits dérivés)		liées aux cotisations, aux
Recette de publicité		et aux autres produits
Prestations de services	-	-shirt, etc), les services
Locations diverses	rendus et facturés à d	es tiers etc
Services rendus aux membres (tarifs préférentiels)		
74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Ville de Dieulouard		
* annuelle		
* Exceptionnelle		
Syndicats intercommunaux		
Conseil Départemental		
Conseil Régional	Notez ici los diffór	entes subventions de
Etat		entes subventions de enues qu'elles soient
* D.D.J.S	publiques ou privées	endes qu'enes soient
* D.R.A.C	publiques ou privees	
* C.A.F.		
Autres (précisez)		
* FONJEP		
Fonds Européens		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Collecte - Dons	Notez ici les produi	ts issus des adhésions
Licences Fédération	(licences, aux cot	isations, dons, legs,
Cotisations	donations etc)	
Autres produits gestion		
76 - PRODUITS FINANCIERS	1	
Revenu des placements - Livrets		s issus des placements
Revenu des prêts	valeurs mobilières de	ctions, plus-values des
Autres produits financiers 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	valeurs mobilieres de	piacement etc)
	Nietes isi lee wash	ita iasua da asutaina
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		uits issus de certains e exceptionnelle qui ne
Dégrèvements d'impôts		e exceptionnene qui ne ploitation courante de la
		t d'évènements passés,
Autres produits exceptionnels	plus-value sur cessior	
	vente d'un bien)	,
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	,	
Reprise sur amortissements et provisions	Notez ici les reg	prises des provisions
Reprise sur amortissements immob corpo. et incorporelles	précédentes et les dot	•
TOTAL PRODUITS	MERCI D'INDIOLIER	LE TOTAL DES LIGNES
TOTALINODONS	WILKEI D INDIQUEN	LE TOTAL DES LIGITES
	Notez ici la différence	7
	entre les charges et	
RESULTAT REEL (excédents ou pertes*)	les produits	
	enregistrés dans	
	l'année	
		Notez ici la différence
		entre les charges et
RESULTAT PREVISIONNEL (excédents ou pertes*)		les produits prévus
		pour l'année
		prochaine

^{*}pertes faire précéder du signe (-) moins

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES La comptabilisation des charges et des produits des contributions volontaires n'a pas d'incidence sur le résultat					
86- Emplois des contributions volontaires en nature Correspond à la manière donc est consommée la ressource		87- Contributions volontaires en nature Correspond aux ressources			
Secours en nature	Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel	Dons en nature	Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent		
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations	Mise à disposition de locaux ou de matériel Prestations juridiques ou de communication	Prestations en nature	au bénévolat, aux mises à disposition de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature		
Personnel bénévole	Tout temps donné gracieusement.	Bénévolat	redistribués ou consommés en l'état par l'association.		
TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES		

Les emplois des contributions volontaires en nature (charge 86) et contributions volontaires en natures (Produits 87) doivent être équilibrés ; les montants des deux totaux doivent donc être égaux.

Bilan de la saison N-1

Le bilan doit permettre de décrire l'ensemble du patrimoine de l'association ; ses avoirs (actif) et ses dettes (passif). L'actif et le passif doivent être équilibrés.

Actif (correspond aux disponibilités de votre association, à ses immobilisations, aux charges constatées d'avance, et aux éventuels stocks)	Exercice n-1	Exercice n-2			
ACTIF IMMOBILISE					
- Immobilisations incorporelles	Licence 4, brevets, droits divers, achat d'un logiciel				
- Immobilisations corporelles	Achat d'un terrain, d'une construction, d'un local, ou d'un minibus				
- Immobilisations financières	Participation et créances rattachées, prêts etc				

ACTIF	ACTIF CIRCULANT		
-	Stock en cours	Valeur des stocks de produits annexes, matières premières, marchandises diverses	
-	Créances	Charges constatées d'avance	
•	Adhérents et comptes attachés	(charges à cheval d'un exercice à l'autre ; ex : cotisation d'assurance)	
•	Autres	Dettes ou créances à court terme vis-à-vis des partenaires de l'association.	
-	Valeurs mobilières de placement	Placements en trésorerie (comptes à terme, certificats de dépôt négociables)	
-	Disponibilités		
•	Banque	Indiquez la somme disponible sur le compte courant à la clôture de l'exercice	
•	Caisse	Indiquez la somme présente en caisse à la clôture de l'exercice	
•	Autres	Indiquez les montants placés sur des livrets	
	TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	

Passif (Correspond aux dettes, aux emprunts, au fonds associatif, aux produits constatés d'avance)		Exercice n-1	Exercice n-2
-	Fonds associatifs		
•	Capital initial	Capital à la création de l'association	
•	Report à nouveau	Résultats cumulés des années précédentes depuis la création de l'association	
•	Résultat de l'exercice	Résultat du dernier exercice à sa clôture	
-	Provisions		
•	Provisions pour risques et charges		as an das shareas samunas at mannant âtra instifiés
•	Fonds dédiés	Capitaux dédiés à des risques ou des charges connues et pouvant être justifiés	
-	Dettes		
•	Dettes auprès des établ. de crédit	Dettes à long terme vis-à-vis des partenaires bancaires	
•	Dettes fournisseurs	Dettes à court terme vis-à-vis des partenaires de l'association (fournisseurs, personnel, organismes sociaux, Etat)	
•	Dettes fiscales et sociales		
•	Autres dettes		
TOTAL		MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	

ANNEXE 6:

MODALITÉS D'INSTRUCTION DU DOSSIER

ÉTAPE 1: DEPÔT DU DOSSIER

Chaque année, votre dossier est en téléchargement sur dieulouard.fr en début d'année. Il doit être déposé en mairie avant le Vendredi 1^{er} mas 2024 accompagné de l'ensemble des pièces justificatives (voir annexe 3) réunies, ensemble, en fin de dossier.

Seuls les dossiers complets seront examinés. Un récépissé de dépôt vous sera adressé par mail.

ÉTAPE 2: VÉRIFICATION DU DOSSIER

A réception, il est procédé aux vérifications juridiques, financières et comptables du dossier. Une demande de complément d'informations sera adressée par mail à l'association pour les éléments manquants.

ÉTAPE 3: CALCUL DES POINTS ACCORDÉS

Le dispositif d'attribution des subventions aux associations sportives fonctionne selon une critérisation établie par LE SERVICE ANIMATION et validée par le Conseil Municipal. Il est articulé selon 7 strates qui déterminent des points ensuite convertis en euros. A l'issue d'une instruction approfondie, l'enveloppe des subventions de fonctionnement est donc partagée entre chaque club de manière juste et équitable.

ÉTAPE 4: DÉCISION D'ATTRIBUTION

L'ensemble de l'attribution des subventions est ensuite présenté et débattu en commission finances.

Les montants à accorder sont finalement proposés au Conseil Municipal qui délibère sur cette question, puis à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

Une lettre de notification est alors adressée à l'association pour lui indiquer la suite donnée à sa demande de subvention.

ÉTAPE 5: VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les subventions sont versées en une fois. Le versement est ensuite versé au printemps après délibération du conseil municipal.